



AMF-UMOA

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS DE
L'UNION MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

DECISION N° AMF-UMOA / 2023 260

**PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU CABINET MAZARS BENIN
EN QUALITE DE LISTING SPONSOR SUR LE MARCHÉ FINANCIER REGIONAL
DE L'UMOA**

L'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine,

- Vu** le Traité révisé de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) du 12 juillet 2019, entré en vigueur le 1^{er} octobre 2022, modifiant la dénomination du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) en Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA (AMF-UMOA) ;
- Vu** l'Annexe à la Convention du 03 juillet 1996 portant composition, organisation, fonctionnement et attributions du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** le Règlement Général du 28 novembre 1997 relatif à l'Organisation, au Fonctionnement et au Contrôle du Marché Financier Régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision n° 004 du 29/04/2021/CM/UMOA du Conseil des Ministres de l'UMOA portant nomination du Président du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** la Décision n° CREPMF/PCR/2018/01 du 13 juin 2018 portant modification de la Décision n° 77/P-CREPMF/39-2002 portant délégation de pouvoirs du Conseil Régional au Comité Exécutif et au Président du Conseil Régional ;
- Vu** l'Instruction N°55/2018 relative aux conditions d'agrément et d'exercice de l'activité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** la Décision CREPMF/2020/066 portant agrément du Cabinet Mazars Bénin en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** la demande de renouvellement de l'agrément du Cabinet Mazars Bénin, en date du 08 mai 2023, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA ;
- Vu** les délibérations de la Consultation à domicile des Membres du Comité Exécutif de l'AMF-UMOA qui s'est tenue du 20 au 23 juin 2023 ;

DECIDE

rut

22

5

Article 1^{er}

L'agrément du Cabinet Mazars Bénin, Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 10 millions de FCFA, dont le siège social est situé à Cotonou, Boulevard saint Michel, Immeuble Sainte Trinité, 5^{ème} étage, immatriculée au RCCM sous le numéro RB COTONOU 2004 B 6066, en qualité de Listing Sponsor sur le marché financier régional de l'UMOA, est renouvelé pour une durée de trois (3) ans à compter de la date de signature de la présente Décision.

Article 2

Le renouvellement de l'agrément du Cabinet Mazars Bénin, en qualité de Listing Sponsor, est enregistré sous le numéro LS/2020-02 /R-04/2023.

Article 3

Toute modification portant sur les éléments caractéristiques qui figurent dans le dossier initial de la demande d'agrément du Cabinet Mazars Bénin doit être soumise à l'approbation préalable de l'AMF-UMOA.

Article 4

Le Cabinet Mazars Bénin doit, dans le cadre de ses activités de Listing Sponsor, se conformer strictement à la réglementation en vigueur sur le marché financier régional de l'UMOA.

Article 5

La présente décision de renouvellement de l'agrément, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Cote (BOC) de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

Fait à Abidjan, le 30 JUN 2023

Pour l'Autorité des Marchés
Financiers de l'UMOA,

Le Président



Badanam PATOKI

